

Morlanwelz, le 27 novembre 2015

**COMMUNE
de
MORLANWELZ**

SECRETARIAT

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17
Fax (064) 43.17.21

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL.-

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2015.-

Madame, Monsieur,

Nous vous proposons de prendre connaissance des points ci-dessous, portés à votre connaissance pour information :

INFORMATION.-

SEANCE PUBLIQUE :

Abandon du dossier, concernant « La Crayère de Cronfestu » – Partie Nord – INFORMATION.-

Un courrier envoyé le 24 novembre 2015 par la DGO3 concernant « La Crayère de Cronfestu – Partie Nord » vient d'être réceptionné en date du 25 novembre par les services administratifs communaux. Celui-ci informe le Collège de l'abandon du dossier de permis unique précité introduit le 03/06/2015 par le demandeur et l'arrêt de la procédure d'instruction reconnu en date du 21 novembre 2015 par les services de la DGO3.

Le dossier concernait une demande de permis unique visant l'exploitation d'un centre de regroupement, de prétraitement physique (concassage-criblage via une installation mobile non permanente) et de valorisation de déchets inertes dans le cadre de la reconversion environnementale du site à réaménager (SAR) 'Crayère de Cronfestu -Partie Nord par la S.A. CRAYERE DE CRONFESTU.

Cet abandon fait suite à la demande de la DAS (Direction Assainissement des Sols) afin de pouvoir réintroduire un dossier accompagné d'un plan d'assainissement qui sera réalisé selon les dernières analyses complémentaires effectuées par le propriétaire.

Vu les inquiétudes suscitées par ce projet pour la population en ce qui concerne l'environnement, la tranquillité et la santé des habitants de MORLANWELZ, cette information est portée à la connaissance des membres du Conseil communal de MORLANWELZ.

Agent traitant : Stéphanie HALIPRE – 064/43.17.90.

Chef de bureau administratif : Jean-Louis LAMBRECHTS, Directeur général f.f. – Tél. 064/43.17.38.

MPs - Aménagement d'un terrain de football en gazon synthétique et ses abords - Réévaluation du coût global par l'Auteur de Projet KUNOKA – INFORMATION.-

Dans le cadre de sa mission d'auteur de projet pour l'aménagement d'un terrain de football synthétique à MORLANWELZ, le bureau d'architectes KUNOKA SPRL nous a transmis le dossier **corrigé** de demande de subsides qui doit être déposé au SPW / DGO1 ROUTES ET BÂTIMENTS / INFRASPORTS pour examen.

Le dossier a été examiné par la Cellule Marchés publics et, après une première analyse de ce nouveau dossier prévu à l'envoi vers la DGO1, celui-ci semble complet et peut donc être remis au pouvoir subsidiant, **sachant néanmoins que le métré estimatif est passé de 598.556,28-€ TVAC à 663.817,75-€ TVAC après les corrections apportées par KUNOKA sur base des spécifications de la DGO1.**

Le dossier en l'état **corrigé** sera déposé auprès d'INFRASPORTS pour que celui-ci puisse l'examiner à son tour.

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Jean-Louis LAMBRECHT

Christian MOUREAU